

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 5 avril 2018
Nombre des Membres en exercice : 78

**OBJET : 2018-03-20- TRANSPORTS (8.7) – MOBILITÉ : GRILLE
TARIFAIRE**

DATE DE CONVOCATION : 29 MARS 2018

DATE DE L’AFFICHAGE : 13 AVRIL 2018 de l’extrait de Délibération

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président. L’ordre du jour est modifié et approuvé à l’unanimité, comme suit : retrait de la délibération 2018.03.37.

<u>Étaient présents :</u>	André FONTAINE, Jean-Louis CLAUDON, Gérald LIOUVILLE, Jean Paul LOUIS (ayant la suppléance de Jean Luc LEVIEVRE) , Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING (ayant la procuration de Pascal MATTEUDI à compter de la 2018.03.15), Serge ZUFFELLATO (ayant la suppléance de Jean-François SEGAULT), Fabrice CHARTREUX, Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE (ayant la procuration de Christophe MAURY), Isabelle GUILLAUME (ayant la procuration de Yolande AGRIMONTI), Patrice KNAPEK, André MAGNIER, Philippe MONALDESCHI (ayant la procuration de Michèle PILOT), Bruno BECK (ayant la procuration d’Isabelle GASPARD), Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD (ayant la procuration de Christine THERMINOT), Corinne LALANCE (ayant la procuration de Gérard BOULANGER), Damien BRASSEUR, Michel NOISETTE, Régis MATHIEU, Clément VERDELET, Chantal PIERSON (présente à compter de la 2018.03.09), Bernard DEPAILLAT (départ à compter de la 2018.03.15), Philippe HENNEBERT (ayant la procuration de Chantal PIERSON du début à la 2018.03.08), François MANSION (ayant la procuration de Patrick THIERY), Jean-François MATTE, Kristell JUVEN, Patrick FLABAT, Gérald ERZEN (départ à compter de la 2018.03.15), Xavier RICHARD, Alde HARMAND, Lydie LEPIOUFF (ayant la procuration de Fabrice DE SANTIS), Jorge BOCANEGRA (ayant la procuration de Matthieu VERGEOT), Christine ASSFELD LAMAZE, Olivier HEYOB, Lucette LALEVEE, Gérard HOWALD, Marie VIOT (ayant la procuration de Catherine BRETENOUX), Malika GHAZZALE (ayant la procuration de Catherine GAY), Mustapha ADRAYNI, Claudine CAMUS, Guy SCHILLING, Fatima EZAROIL (ayant la procuration d’Alain BOURGEOIS), Pascal MATTEUDI (départ à compter de la 2018.03.15), Etienne MANGEOT (ayant la procuration de Jean-Robert GORCE), Thierry BAUER (ayant la procuration de Véronique CARRIER), Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE, Denis PICARD, Christelle AMMARI, Dominique PERRIN, Jean Pierre COUTEAU.
<u>Étaient excusés :</u>	Thierry COLLET, Jean-Luc LELIEVRE, Jean-François SEGAULT, Yolande AGRIMONTI, Christophe MAURY, Jean-Robert GORCE, Michèle PILOT, Isabelle GASPARD, Gérard BOULANGER, Christine THERMINOT, Chantal PIERSON (excusée du début à la 2018.03.08), Patrick THIERY, Catherine BRETENOUX, Fabrice DE SANTIS, Alain BOURGEOIS, Matthieu VERGEOT, Catherine GAY, Véronique CARRIER.
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2018.03.07 : 15 procurations. De la 2018.03.08 à 2018.03.14 : 14 procurations. De la 2018.03.15 à la fin : 15 procurations.
<u>Avis de suppléance :</u>	Du début à la fin : 2 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Guy SCHILLING
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2018.03.07 : 55 présents. De la 2018.03.08 à 2018.03.14 : 56 présents. De la 2018.03.15 à la fin : 53 présents.
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2018.03.14 : 70 votants. De la 2018.03.15 à la fin : 68 votants.

Dans la mesure où le réseau MOVIA ne fonctionne ni les dimanches, ni les jours fériés, il est proposé une date d'application à compter du 3 avril 2018.

A noter que ces tarifs du service MOVIA sont les mêmes que ceux pratiqués par le STAT jusqu'au 31 mars 2018.

Titre de transport	Mode de vente	Tarif	Catégorie d'usagers	Observations	Validité
Pass Solo	Unité	1,10 €	Tout public	Néant	Vendu pour un voyage avec un nb illimité de correspondances ainsi que l'aller-retour effectué dans l'heure
	Carnet de 10	8,00 €			
	Unité Tarif réduit	0,50 €	Toute personne dont les ressources sont égales ou inférieures au plafond prévu à l'article L. 861-1 du code de la Sécurité Sociale	Carte d'ayant-droit délivrée à l'Agence Bus MOVIA sur présentation de justificatifs	
	Carnet de 10 Tarif réduit	4,00 €			
Pass Liberté	Mensuel	19,00 €	Tout public	Abonnement délivré à l'Agence Bus MOVIA	Valable du 1er au dernier jour du mois
	Annuel	160,00 €			
Pass Liberté Séniors	Mensuel	16,00 €	Personnes de 60 ans et plus		
Pass Liberté Jeunes	Mensuel	11,00 €	Personnes de moins de 25 ans justifiant du statut d'étudiant, d'apprenti		
	Annuel	110,00 €			
Pass Scolaire	Annuel	Gratuit	Élèves non étudiants domiciliés à plus de 3 kms de leur établissement scolaire		
Pass Jeunes Scolaire	Mensuel	11,00 €	Elèves non étudiants domiciliés à moins de 3 kms de leur établissement scolaire		
	Annuel	110,00 €			
Pass Extra Scolaire	Mensuel	11,00 €	Jeunes de moins de 25 ans ne relevant pas du transport scolaire Movia		
	Annuel	110,00 €			
Pass Scolaire Extra PTU	Annuel	Gratuit	Elèves non étudiants en correspondance avec la Gare SNCF et le réseau TED		
Duplicata	Mensuel / Annuel	16,00 €	En cas de perte ou de détérioration		
		Gratuit	En cas de vol sur présentation d'un dépôt de plainte auprès de la Police		

Vu la commission mobilité en date 04 avril 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve cette nouvelle grille tarifaire**
- **Autorise Monsieur le Président à la signature de toute pièce utile à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

